



RECONNAÎTRE UNE SITUATION DE MALTRAITANCE ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DES AÎNÉS ET DES PERSONNES MAJEURES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Malheureusement, plusieurs personnes sont victimes de maltraitance. Peu importe l'âge ou le statut social, personne n'est à l'abri d'une telle situation.

Des signes chez la victime peuvent permettre à l'entourage de reconnaître une situation de négligence ou de maltraitance, et ce, même si certains d'entre eux peuvent être confondus avec des signes de vieillissement. Parmi ceux-ci, notons entre autres :

- un changement dans les habitudes de vie (ex. : ses repas, ses médicaments, etc.);
- la présence inexplicite d'hématomes (ecchymoses);
- des apparences de déshydratation et de malnutrition;
- de la confusion et des chutes à répétitions;
- un repli sur soi, la méfiance;
- des idées suicidaires
- des transactions bancaires inhabituelles, la disparition d'objets de valeur, ou le manque d'argent pour les dépenses courantes.

Si vous connaissez une personne qui présente certains de ces signes, voici ce que vous pouvez faire :

- Prenez le temps de l'écouter et ne la jugez pas.
- Mentionnez-lui que personne ne doit accepter d'être maltraité et que tout le monde mérite le respect. Elle n'est aucunement responsable de ce qui lui arrive.
- Proposez-lui d'appeler la ligne téléphonique [Aide Maltraitance Adultes Aînés](#) au 1 888 489-ABUS (2287). Il s'agit d'un service confidentiel, gratuit et disponible 7 jours par semaine de 8h00 à 20h00. Des professionnels sont disponibles pour offrir de l'écoute, du soutien ou une référence vers l'organisation la plus appropriée.
- Conseillez-lui de solliciter l'aide d'un professionnel.
- Encouragez-la à dénoncer en communiquant avec la Sûreté du Québec ou son service de police local.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN ÉVÉNEMENT

Contactez la Sûreté du Québec ou votre service de police local au 9-1-1.